



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

## SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DE LA GESTION DES EFFECTIFS DES AGENTS DE L'ÉTAT

SERVICE DE LA GESTION DES EFFECTIFS DES AGENTS DE L'ÉTAT (SGEAE)

# ARRÊTÉ D'ADMISSION À LA RETRAITE

## → Qu'est-ce qu'un Arrêté d'admission à la retraite ?

C'est un acte administratif qui stipule la cessation de service d'un fonctionnaire :

- À partir de l'âge de soixante (60) ans, pour la retraite pour limite d'âge, sauf pour certains statuts particuliers
- Avant l'âge de soixante (60) ans, pour la retraite anticipée

## → Qui sont concernés ?

Tous les agents de l'État en sont concernés.

## → Quelles sont les conditions à remplir ?

Le dossier complet doit être en bonne et due forme.

## 🕒 Quelle est la durée de traitement du dossier ?

Le dossier sera traité **soixante-douze (72) heures** à partir de la date de dépôt du dossier.

## 📎 Quelles sont les pièces à fournir ?

Les documents nécessaires pour demander un Arrêté d'admission à la retraite sont les suivants :

### Si Retraite pour limite d'âge :

- Projet d'Arrêté
- Acte de naissance
- Relevé de service visé par le Ministère employeur et le Ministère en charge de la Fonction Publique,
- Dernier Arrêté d'avancement
- Attestation de non interruption de service

### Si Retraite pour limite d'âge :

- Projet d'arrêté
- Acte de naissance
- Relevé de service visé par le Ministère employeur et le Ministère en charge de la Fonction Publique
- Dernier Arrêté d'avancement
- Attestation de non interruption de service

- Demande manuscrite de l'intéressé avec avis favorable des supérieurs hiérarchiques
- Attestation de non engagement bancaire

## Chef du Service de la Gestion des Effectifs des Agents de l'État



Immeuble du Ministère de  
l'Économie et des Finances  
Antaninarenina  
1<sup>er</sup> étage - Porte 112



sgeae.dgae@dgfag.mg



034 12 209 94